



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et anciens combattants : structures administratives

Question écrite n° 124184

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la création du centre d'audit des armées. En effet, il a pris un arrêté en ce sens le 9 août 2011, publié au *Journal officiel* le 20 août 2011. Alors que le Gouvernement se targue de rationaliser l'administration de l'État, le centre d'audit des armées apparaît comme une structure supplémentaire faisant doublon avec l'inspection générale des armées notamment. Aussi, il lui demande de lui détailler sa composition, son organigramme actuel et de lui préciser les missions exclusives qu'il lui a confiées.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124184

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12955

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)